

[AccueilRevenir à l'accueilCollectionBoite_035_B | Autour de l'Histoire de la folie \[B\]CollectionBoite_035_B-2-chem | Sorcellerie au XVIe siècle. ItemCondamnation des magiciens et des sorcières](#)

Condamnation des magiciens et des sorcières

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb035_B_f0040

SourceBoite_035_B-2-chem | Sorcellerie au XVIe siècle.

LangueFrançais

TypeFicheLecture

Personnes citées[Moïse](#)

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 15/01/2021 Dernière modification le 23/04/2021

40
Condamnation des magiciens et des sorciers

Il ne faut pas punir tous les magiciens de la même façon

- "ceux que j'ai nommés magiciens sont ceux qui recherchent les sciences occultes et les caractères de blasphèmes, non par ignorance et par coutume, mais de leur propre gré et par leur grande s'écrite."

... Mais commanda aussi que les magiciens fussent punis de mort... Plus les républiques bien policées condamnent les sciences des magiciens"

- "Il y a certes de très mauvais magiciens qui ne sont si vicieux qu'ils en ont fait un métier de malice, qui en recherchent par ce qu'on leur semble à manière de conjuration superstitieuse ou plutôt d'impiété ou bien en bien en murmurant et les autres secrets qu'ils profèrent par la raison et société et accablent secrètement le diable par les

connaissent de leur royaume sont parvenus en
à niveau, ou de son à miroiter en l'air
en en à autre en droit l'image et représentation
de qq chose que ce soit... ceux là
il faut les traiter q' "charlatans", les délégués
et parents de pieu."

il faut "instruire par z + pure doctrine"
puis faire qu'ils se reconnaissent q' "sectateurs
de ^{certains} ~~certains~~ ~~docteurs~~"; puis il faut leur imposer à amende arbi traire.

- Il y a aussi ceux "qui sont religieux
de profession", qui se vantent de connaître les
secrets occultes, de reconnaître les malades qui
sont dus à du sorcier no et qui s'annoncent
des innocents q' en s'habitent ou leur. ceux là
il faut les traiter q' des péni^{tes} de peur
monner et des auteurs de ti belle d'ill.
maladies - de nos heures qui pour guérir
les h. ou les troupeaux, donnent des ref
exercice etc...

(614.617)